

Image not found or type unknown



Medicine du travail,courrier

Par **meister7**, le **31/01/2018** à **20:54**

Bonjours

Mon employeur à t'il le droit de faire un courrier à la médecine du travaille avant ma visite pour lui signaler les problèmes que je posse en ce moment au sein de l'équipe suite à mon problème de santé (tumeur)

Elle à signaler que j'étais insupportable en ce moment, sot d'humeur, est beaucoup d'arrê maladie

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **01/02/2018** à **10:08**

Bonjour,

Tout dépend en quels termes ceci est écrit et si cela peut éclairer le Médecin du Travail mais cela pourrait aussi se retourner contre l'employeur suivant les restrictions qu'il pourrait apporter dans son avis d'aptitude...